

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198385001**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 \$, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 \$, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 \$, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes).

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198385001

Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 \$, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 \$, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 \$, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des ressources du Service de la gestion et de la planification immobilières ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont très bien reçu la présentation exhaustive sur les différentes composantes de ce dossier d'appel d'offres, octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, firme des plus expérimentées. Les commissaires ont exprimé leur appréciation sur les explications du faible écart de 1,85% entre les deux soumissionnaires ainsi que leur surprise à l'égard du fait que les 19 addendas au dossier n'aient occasionné aucune augmentation des prix. Les membres de la Commission constatent avec enthousiasme que l'octroi de ce contrat représente le début de la réalisation d'un projet d'envergure, qui était dans les cartons depuis 10 ans déjà.

En conclusion, les commissaires se sont demandés cependant s'il aurait été plus avantageux de procéder avec deux enveloppes. Par conséquent, il est prévu de recommander au rapport annuel de la Commission qu'une réflexion soit menée afin d'étudier la possibilité de procéder à une évaluation systématique de chaque dossier d'octroi afin de déterminer la méthode d'appel d'offres la plus appropriée entre l'option à une ou à deux enveloppes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE198385001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.